Appel à candidatures - Exposition d'été "À ciel ouvert…!" 2021

Customisation artistique d'une sculpture neutre

PRÉAMBULE

Vous avez peut-être déjà entendu parler du Funny Zoo à Marseille en 2013 ? Et bien figurez-vous qu'il se déplace cette année et s'installera durablement par la suite sur la Ville de Gap.
Une édition un peu particulière de notre traditionnelle exposition d'art en extérieur.

Des animaux réalistes et de taille réelle entièrement relookés envahissent dans un premier temps les rues de la ville pour être ensuite placées de façon pérenne dans un parc pour créer une visite artistique d'un drôle de Zoo.

La ville de Gap propose donc d'acquérir 15 sculptures et de confier la customisation de ces animaux à des associations, écoles, créatifs, étudiants ou membre d'un groupe en arts appliqués dit "auteur". Ces animaux prendront vie sous la création de toutes ces petites mains. Parfois drôles, colorées, décalées, poétiques ou engagées ces œuvres picturales donneront une autre dimension à ces animaux.

COMMENT ?

L'auteur doit proposer un minimum de 3 projets, chacun sur un animal différent à la Ville de Gap.
La date limite d'envoi des projets : **14 avril 2021**

Liste des animaux qui seront disponibles : Éléphant, Rhinocéros, Hippopotame, Dromadaire, Girafe, Panda 1 (debout), Panda 2 (assis), Elan, Bison, Ours Polaire, Zébu, Lion, Zèbre, Kangourou, Autruche. Vous trouverez quelques exemples en annexe (Attention, aucune copie de modèle déjà réalisé ne pourra être accepté !)

Dans un premier temps, la Ville de Gap s'assure que le(s) projet(s) présenté(s) correspond(ent) aux indications fournies dans le présent document puis valide 1 projet par animal.

CAHIER DES CHARGES

Conseils pratiques

Finitions : Chaque animal doit être recouvert de vernis ou d'une pellicule de protection non-réactive, non-toxique, résistante aux UV, waterproof.

Caractéristiques techniques des animaux

Les animaux sont fabriqués dans un mélange de résine et de fibre de verre. L'épaisseur de la fibre de verre est d'environ 5 mm. Chaque animal a des dimensions différentes que vous pouvez retrouver en annexe.

Habillages des animaux

L'auteur peut peindre, sculpter, transformer et orner l'animal à son gré, mais son intégrité structurelle ne peut être altérée.

Face au public, l'animal reposera sur un socle en béton. Attention donc à la base de l'animal : ce sont ses pattes qui permettront de le fixer au socle. Plus votre projet sera détaillé et plus le travail d'examen de votre proposition sera aisé.

L'auteur peut décorer son animal soit dans son local, soit dans l'Atelier mis à sa disposition par la ville de Gap. Cette seconde proposition est recommandée.
Si vous choisissez votre local, son accès doit dépasser les mensurations de l'animal – merci de vérifier !

Les animaux devront impérativement être prêts avant la fin du mois de juin 2021.

Installation des animaux dans la ville

L'auteur n'est pas responsable de l'installation et du démontage des animaux exposés dans la ville. Ces opérations sont assurées par les services techniques de la Ville de Gap.

Si le groupe a habillé son Animal dans son local, le transport pourra être réalisé par l'équipe des services techniques de la ville de Gap, il faudra pour ce faire l'organiser en amont.

Après les 2 mois d'exposition en ville, les animaux seront transportés sur un autre site de la ville pour une exposition permanente.

Indemnité financière

Si votre projet est retenu vous bénéficierez d'une somme forfaitaire de 500 euros (correspondant à une évaluation de l'achat de matériel).

DROITS ET OBLIGATIONS DE L'AUTEUR

Cet appel à candidatures est ouvert à tous (y compris écoles, associations, groupes...etc). Tous les candidats peuvent soumettre un ou plusieurs projets à la Ville de Gap.

Soumettre plusieurs projets confirme les engagements suivants :
1. Être le créateur original du projet soumis. Toute copie du travail d'un autre artiste sera exclue.
2. Ne pas enfreindre les droits de propriété intellectuelle d'autrui (copyrights ou marques déposées).
3. En cas d'aide extérieure, posséder un document écrit et signé par la/les personne(s) impliquée(s) prouvant la rétrocession de ses/leurs droits.

En soumettant un projet, l'auteur s'engage à signer le document joint qui précise notamment les points énumérés ci-dessus.
Il accepte également de transférer l'ensemble des droits de son projet à la Ville de Gap, organisatrice de l'exposition. Dès la remise du projet, la ville de gap devient propriétaire des droits qui y sont rattachés, notamment sur les droits liés à l'utilisation de l'Animal lui-même, à son image, à sa reproduction, sa copie ou réimpression dans différents ouvrages et autres publications, propriété exclusive de la Ville de Gap.
Si le projet n'est pas retenu, l'auteur récupère l'intégralité des droits qui y sont attachés.

En sa qualité d'auteur, le nom du groupe ou de la personne créatrice de la customisation d'un animal figurera sur la plaque informative de son socle ainsi que dans les publications suivantes :

- le flyer du parcours urbain de l'exposition
- plaquette du zoo permanent
- le site internet de la Ville de Gap

L'aventure vous tente ? voici comment faire…

1. Complétez le formulaire d'inscription ci-joint et envoyez le à la Ville de Gap.

2. Joignez au formulaire, vos projets. Une feuille par animal, seuls les documents de format A4 seront pris en considération.

3. Renvoyez l'ensemble à :
Direction de la Culture de la Ville de Gap
Campus des 3 Fontaines
2 ancienne route de veynes
05000 Gap
ou par mail à : nadege.lemoine@ville-gap.fr

Les documents fournis deviennent immédiatement la propriété de la Ville de Gap. Les projets non sélectionnés seront à la disposition de leur concepteur dès la fin de la sélection.

Vous devez adresser 3 projets sur 3 animaux différents.

La date limite pour soumettre votre/vos projet(s) est fixée au : **14 avril 2021**

Coordination du projet :
Nadège LEMOINE
nadege.lemoine@ville-gap.fr
Tel : 04.92.53.25.22.

DOSSIER DE CANDIDATURE 1/5
Date Limite de Candidature : **14 avril 2021**

Avant de remplir ce formulaire, veuillez vous référer au cahier des charges de la décoration. Toutes les demandes doivent être conformes aux directives reprises dans le dossier technique. La Ville de Gap se réserve le droit de rejeter toute candidature incomplète ou tout projet, et ce à sa seule discrétion. Aucune correspondance ne devra y être incluse et les décisions rendues par la ville de Gap sont sans appel.

(M/Mme/Mlle) :.....

Nom (Majuscule) :.....

Prénom :.....

Date de naissance :.....

Profession :.....

Statut du groupe (association, écoles, indépendant, amateur….).....
……

N° siret / MDA : ……..

Nom de l'auteur tel qu'il devra figurer sur la plaque
.....

Adresse :.....
.....
.....
.....
.....
.....

tél Portable :.....

E-mail :.....

Proposition de nom(s) de votre (vos) animal(aux)

- .....
  .....
- .....
  .....
- .....
  .....

DOSSIER DE CANDIDATURE 2/5
Date Limite de Candidature : **14 avril 2021**

Déclaration du Candidat
Veuillez fournir une brève description de ce qui a inspiré votre œuvre et les éléments qui en font une œuvre unique.
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Veuillez rédiger un court paragraphe sur votre projet, groupe. Il sera utilisé sur le site Internet, les flyers plaquettes et page facebook. Si vous disposez d'un site Web, n'hésitez pas à indiquer son adresse
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

DOSSIER DE CANDIDATURE 3/5
Date Limite de Candidature : **14 avril 2021**

Choix de l'Atelier

Veuillez indiquer si vous préférez travailler sur votre Animal dans votre atelier privé ou dans l'Atelier mis à votre disposition par l'organisation dans la zone industrielle la justice.

☐ Local perso ou associatif ☐ Atelier Ville de Gap

Profil Animal

Veuillez décrire les aspects concernant votre proposition de décoration sur les modèles d'animaux retenus. Si vous le voulez, vous pouvez agrandir les formes, néanmoins ne fournissez pas de projet supérieur au format A4. Veuillez noter que plus votre projet sera détaillé et plus le travail d'examen de votre proposition sera aisé.

A joindre au dossier.

Consentement de l'auteur

Toutes les personnes ou organisations dont le travail aurait été sélectionné reconnaissent qu'ils acceptent de ce fait les conditions suivantes relatives à/aux oeuvre(s) d'art proposée(s) sans pouvoir prétendre à une quelconque rémunération pour eux-mêmes :

• Leur(s) œuvre(s) d'art, design(s) et déclarations peuvent être reproduit(s) dans tout catalogue ou matériel d'informations élaboré par les organisateurs.

• Leur(s) oeuvre(s) d'art peu(ven)t être reproduite(s) sur des formes conçues spécifiquement à cet effet afin de promouvoir l'exposition

• Sous réserve d'un préavis raisonnable et de leur disponibilité, les artistes devront se rendre disponibles aux fins d'interviews et/ou dans le cadre des médias électroniques en relation avec l'exposition.

Tous les supports seront produits par la Ville de Gap et mentionneront le nom de l'auteur et le titre de l'œuvre.

DOSSIER DE CANDIDATURE 4/5
Date Limite de Candidature : **14 avril 2021**

Cession du copyright et des droits artistiques

Attendu que (inscrire le nom de l'auteur)

.....

Ci-après désigné comme « l'Auteur »

Personne ou représentant autorisé d'une organisation ou un groupe ayant son adresse :

.....

Le groupe, artiste, association, amateur, est l'auteur de la décoration et des dessins (ci-après dénommés collectivement le «Design») joints à la candidature déposée entre les mains de la Ville de Gap à la date de la présente cession.

L'Auteur par les présentes cède librement les entiers copyrights, droits artistiques, titres sur le design originel à La ville de Gap, organisateur de l'exposition artistique.

L'Auteur cède à l'avance les entiers et complets copyrights, droits artistiques, titres et intérêts sur l'œuvre appliquée à l'Animal Finalisé.

• L'Auteur est avisé et consent à ce que la Ville de Gap continue à être le propriétaire exclusif des entiers droits, titres et intérêts portant sur le Design et l'Animal Finalisé, ce incluant mais sans s'y limiter : les oeuvres dérivées fondées sur le dit Design ou l'Animal Finalisé si le dit Animal Finalisé est admis à faire partie de l'exposition ainsi qu'il est décrit en détails dans l'invitation et la candidature de l'Auteur.

• L'Auteur est avisé et consent à ce que, en raison de la présentation au grand public de l'Animal Finalisé, la Ville de Gap ne puisse être tenue pour responsable de toute déformation, mutilation, modification ou destruction de l'Animal Finalisé que ce soit du fait d'un accident, de la force majeure ou d'une personne.

• L'Auteur, en outre, est avisé et consent à ce que si l'Animal Finalisé faisait l'objet d'un acte de vandalisme, était détérioré ou, d'une toute autre façon, modifié, la Ville de Gap aura le droit de procéder ou faire procéder aux réparations même si ces dernières pouvaient constituer une déformation, une mutilation ou une modification de l'œuvre de l'Auteur.

• L'Auteur atteste enfin auprès de la Ville de Gap qu'il est l'unique auteur du Design et que le dit Design constitue une oeuvre d'artiste originale laquelle n'enfreint aucun copyrights ou quelconques droits sur la propriété artistique ou autre et qu'il jouit de l'entier droit de procéder à la présente cession. Si le design n'était pas choisi aux fins de finition d'une Animal Finalisée ou dans le cadre de l'exposition tel que décrit dans l'Invitation, la Ville de Gap cédera (et par les présentes cède) à son tour à l'Auteur tous droits, titres et intérêts sur le design.

En signant la présente Candidature

• Je consens à tous les termes et toutes les directives se trouvant dans les documents joints au présent dossier.

• Je certifie que toutes les déclarations portées aux …. pages présentes, de ma candidature, sont véritables au mieux de ce que je peux en savoir.

• Je reconnais que la Ville de Gap ne peut être tenue responsable des dégradations occasionnées par le séjour de l'œuvre dans les rues de la ville.

Nom (Majuscule) :.....

Date : .....

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé) :

ANNEXE 1

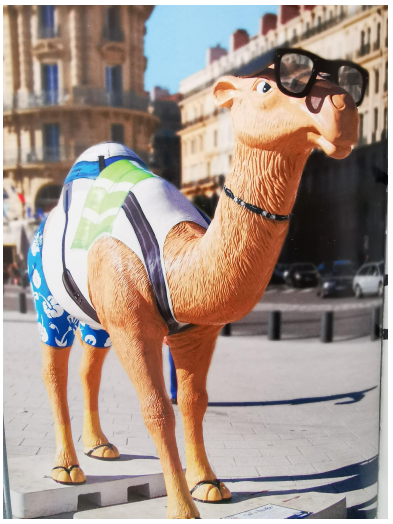

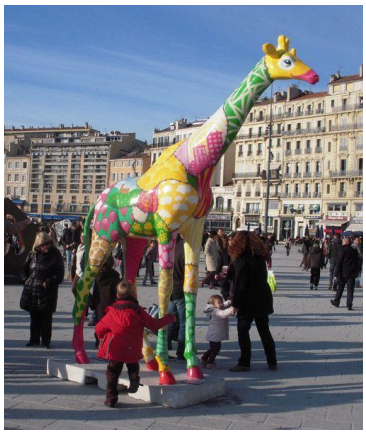

ANNEXE 2

Dimensions des animaux en cm (Hauteur x Longueur x Largeur)

Bison :170 x 280 x 90
Autruche : 180 x 130 x 80
Girafe : 320 x 265 x 60
Zèbre : 165 x 190 x 60
Kangourou : 180 x 160 x 60
Eléphant : 265 x 370 x 165
Dromadaire : 200 x 290 x 90
Lion : 120 x 150 x 60
Rhinocéros : 170 x 340 x 86
Hippopotame : 90 x 190 x 70
Elan : 170 x 200 x 45
Panda 1 (assis) : 132 x 90 x 60
Panda 2 (debout) : 85 x 140 x 50
Ours polaire : 106 x 230 x 52
Zébu : 178 x 238 x 62

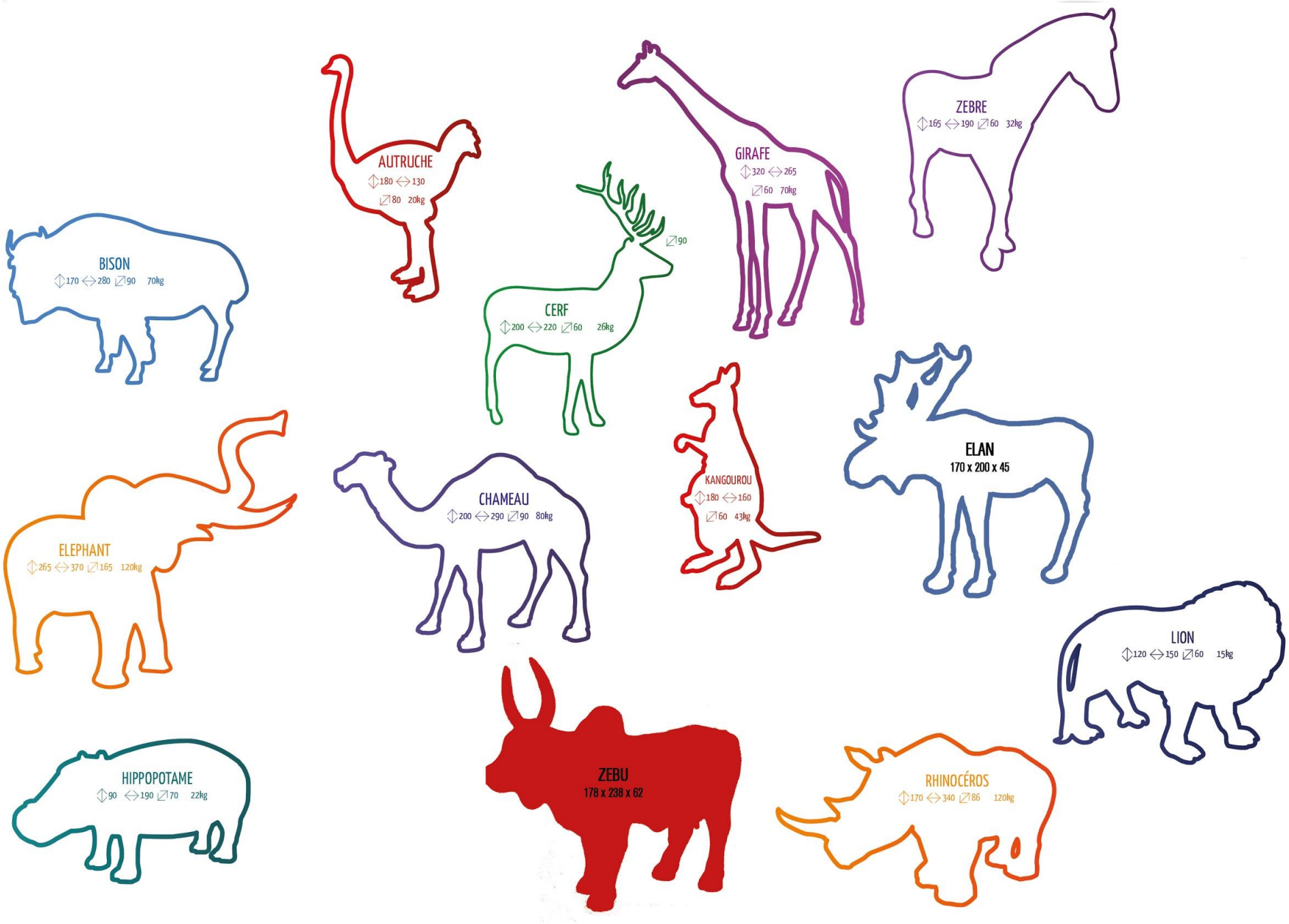
BISON
170 280 90 70kg
AUTRUCHE
180 130
80 20kg
CERF
200 220 60 26kg
90
GIRAFE
320 265
60 70kg
ZEBRE
165 190 60 32kg
ELEPHANT
265 370 165 120kg
CHAMEAU
200 290 90 80kg
KANGOUROU
180 160
60 43kg
ELAN
170 x 200 x 45
HIPPOPOTAME
90 190 70 22kg
ZEBU
178 x 238 x 62
RHINOCÉROS
170 340 86 120kg
LION
120 150 60 15kg